

Les concubins burundais sommés de légaliser leurs unions

Deutsche Welle, 23.06.2017 Au Burundi, tous les couples en "unions libres", c'est-à-dire non mariés, doivent régulariser leur situation avant le 30 juin. Les contrevenants risquent une amende et le retrait de la gratuité scolaire. Il est 7h30 du matin. Je visite une parcelle située en zone Kinama, quartier Bukirasazi à la deuxième avenue n°60. Cinq familles y vivent en unions libres sans s'inquiéter. Depuis dix sept ans, le couple Audace et Moudiatrice vit en union libre avec cinq enfants. Tous deux s'apprêtent à la régularisation de leur union. Un sujet de préoccupation, explique Audace Niyongabo, le chef de famille.

Se faire enregistrer, vous comprenez que c'est par force! Souvent, on se garde d'y aller pour analyser le comportement de la femme. Et entre temps, il y a des conflits en famille. Qu'est ce qui va se passer ? C'est une source de dispute. Vous régularisez votre union en étant en conflit. Certains vont abandonner leurs familles! Ce mode de vie dérange le gouvernement. Il constituerait un désordre et nuirait à la prise en charge médicales des femmes enceintes. La gratuité de la scolarité et des soins de santé pour les moins de cinq ans en pâtirait également. Quoi qu'il en soit, pour Moudiatrice Ahishakiye, la régularisation de son union avec Audace est un honneur. À À Mon Dieu, il faut y aller et c'est bien. Avec cinq enfants sans mariage c'est honteux, même ma mère en avait marre. De mes sœurs, je suis la seule à ne pas avoir régulariser mon union. Je dis que s'il le faut, on y va aller immédiatement! Lors du dernier recensement de la population réalisé en 2008, un peu plus de 312 000 personnes vivaient en unions libres, avec environ 95 hommes pour 100 femmes. Ces cas de polygamie susceptibles de générer des conflits sont traités selon la loi, précise Thérèse Ntahiraja assistant du ministre de l'Intérieur. Pour les polygames avec des enfants, le code des personnes et de la famille donne le droit à l'homme de choisir une de ses femmes. Le mari prend donc en mariage légal une seule femme selon la loi. À Le 30 juin prochain est la date butoir pour enregistrer les unions libres au niveau national et d'ici la fin de l'année, tous les couples devront être régularisés. Mais une partie de la population dénonce ce coup de force du gouvernement qui violerait les droits humains en forçant les couples à se marier.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});